



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 04 juin 2020

Mme VALDENNAIRE Sylviane, Maire
Ms VERBAERE Ludovic, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, Adjoint
M. CLAUDEL Hubert, conseiller délégué
DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, PEREAUX Laurence, LAMBERT Myriam,
HELLE Evelyne, MORITZ Marie-Hélène, conseillers municipaux

M. VERBAERE Ludovic a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de naissance ni de mariage depuis le dernier conseil.

Elle informe le conseil municipal

* du décès le 25 avril 2020 de Paulette REMY née Mougenot le 7 janvier 1925 à Haut du Them (70)

*des avis de mention de décès de natifs de Haut du Them (70)

- M. Gérard PERRY né le 7 janvier 1942 à Haut du Them (70) et décédé le 20 mars 2020 à Epinal (88)

- Mme Solange CARITEY née le 10 mai 1947 à Haut du Them (70) et décédée le 17 mai 2020 à Breuchotte (70)

Madame le Maire demande au conseil municipal la suppression de la délibération concernant les taxes locales de l'ordre du jour, n'ayant pas assez d'éléments pour délibérer et l'ajout de 2 délibérations soit :

- Désignation des membres à la CLECT de la Communauté de communes des Mille Étangs

- Demande de subvention au titre des bordures de trottoirs

La suppression et les ajouts ont été acceptés à l'unanimité.

Délibération 3-2020/06/070 : Désignation des délégués à différentes

commissions :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres à diverses commissions communales soit :

Finances : Le Maire, les adjoints et le conseiller délégué

Fleurissement, Illuminations, Embellissement du village :

Mmes Ms GENEY Jean-Michel, LAMBERT Myriam, HELLE Evelyne,
PEREAUX Laurence, DAVAL Jean-Luc

Membres non élus de la commune : Mmes ZWILLER Marie-Michèle, BILLET Rosianne, M. COLLOMBET Thierry.

Animation, Relations Associations, Jeunesse & Sports :

Mme Ms LAMBOLEY Claude, DAVAL Jean-LUC, CLAUDEL Hubert,
GALMICHE Daniel, PEREAUX Laurence,

Conseil des jeunes :

Mme Ms VERBAERE Ludovic, GENEY Jean Michel, HELLE Evelyne

Conseil d'école :

Mme MORITZ Marie-Hélène

Forêts, Environnement :

Mmes Ms LAMBOLEY Claude, GALMICHE Daniel, GENEY Jean-Michel, DAVAL Jean-Luc, HELLE Evelyne, PEREAUX Laurence, VERBAERE Ludovic

Voirie-Signalisation, Véhicules, Déneigement :

Mmes Ms LAMBOLEY Claude, VERBAERE Ludovic, GENEY Jean-Michel, DAVAL Jean-Luc, HELLE Evelyne, LAMBERT Myriam

Bâtiments publics, Assainissement & Eau :

Mmes Ms VERBAERE Ludovic, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, DAVAL Jean-Luc, PEREAUX Laurence, LAMBERT Myriam, GALMICHE Daniel

Comité de pilotage du restaurant :

Ms LAMBOLEY Claude, VERBAERE Ludovic, CLAUDEL Hubert, GENEY Jean-Michel

Cimetière :

Mme Ms CLAUDEL Hubert, LAMBOLEY Claude, DAVAL Jean-Luc, LAMBERT Myriam, VERBAERE Ludovic

Communication & Site Internet :

Mmes Ms CLAUDEL Hubert, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, HELLE Evelyne, PEREAUX Laurence,

Membre non élu de la commune : M. DAVAL Gérard

Délibération 3-2020/06/071 : Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières de Haute-Saône :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués du conseil municipal comme représentants aux Communes Forestières de Haute-Saône
Soit : Titulaire : LAMBOLEY Claude Suppléant : GALMICHE Daniel

Délibération 3-2020/06/072 : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Maire indique au conseil municipal, que le CCAS est composé de membres élus et de membres désignés en nombre égal. Le président n'est pas comptabilisé.

Les premiers (membres élus) sont élus par le conseil municipal et les seconds (membres désignés) sont nommés par le Maire par arrêté.

Les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des CCAS élus ou nommés sont codifiées aux articles L123-6, R 123-1 et suivants du code de l'action sociale ainsi qu'à l'article L237-1 du code électoral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

* décide que le nombre de membres élus appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS est fixé à 4 membres (article R123-10)

Élit conformément à l'article R123-8 susvisé, par votes à bulletins secrets ;
en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

- M. CLAUDEL Hubert,
- Mme LAMBERT Myriam
- M. DAVAL Jean-Luc,
- Mme PEREAUX Laurence

Délibération 3-2020/06/073 : Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres :

Vu l'article 22 du code des Marchés Publics,

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission d'Appel d'offres pour la réalisation et la passation de marchés de travaux.

La commission comprend le maire qui est de droit membre à cette commission, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal.

Le conseil municipal après vote à bulletins secrets désigne :

Membres titulaires à la commission d'Appel d'Offres :

- LAMBOLEY Claude,
- DAVAL Jean Luc,

- M. CLAUDEL Hubert

Membres suppléants à la commission d'Appel d'Offres

- M. VERBAERE Ludovic

- GENEY Jean-Michel

- GALMICHE Daniel

Délibération 3-2020/06/074 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de donner diverses délégations à Madame le Maire.

Délibération 3-2020/06/075 : Indemnités du Maire, des adjoints et des délégués aux adjoints :

Vu le procès-verbal et les délibérations de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire, de 3 adjoints, et de 1 conseillers délégué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 15 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 1ère adjointe : 7.92 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 2ème adjoint : 7.92 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 3ème adjoint : 7.92 %
- Conseiller municipal délégué : 5.40 de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Délibération 3-2020/06/076 : Subventions 2020 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de verser des subventions aux associations pour un montant total de 2 350 €

Délibération 3-2020/06/077 : Désignation des représentants à la CLECT - Communauté de Communes des Mille Etangs :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne :

- Mme VALDENNAIRE Sylviane,
- M. VERBAERE Ludovic

Délibération 3-2020/06/078 : Demande de subvention au titre des bordures de trottoirs :

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite une aide au titre des bordures de trottoirs pour les travaux CD 275 pour une montant de 3 806 € HT et autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide.

Vu pour être affiché le 11 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 12 juin 2020

Le Maire


Sylviane VALDENNAIRE
Sylviane VALDENNAIRE